



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 7 septembre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 1.2.3 et pour le 4.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 3.8), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET

Etaient absents : M. Yoran DELARUE, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, D. HUOT (pour le 4.1), P. DUCHEZEAU, P. CONTOZ

Mandataires : J. KRIEGER, F. LOPEZ (pour le 4.1), E. MAILLOT, JY. PRALON

Délibération n°2015/002892

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Soutien à l'accession sociale »	Montant prévu au BP 2015 : 320 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur une nouvelle demande d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 5 000 € permettant le financement d'un projet d'acquisition d'un logement neuf labellisé situé à Besançon.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excédant pas les plafonds de ressources fixées par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour la réalisation d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets dont la décision relève de la compétence du Conseil de Communauté constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégation pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de Madame Mathilde BILLECARD

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour l'acquisition d'un logement collectif neuf labellisé par le Grand Besançon, commercialisé par la société SMCI dans le cadre du programme O² situé quartier des Tilleroyes à Besançon

Date de labellisation du programme : 18 décembre 2014

Composition du ménage : 1 personne

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Besançon : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur cette demande de subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franco-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 15 SEP. 2015